

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER

Commune de PIERREFITTE SUR SAULDRE

Déclassement et Aliénation d'une partie de la Voie Communale n° 10

NOTICE EXPLICATIVE

SCP PERRONNET-LUCAS, Géomètres-Experts

Bureau principal :
23 rue de la Cordonnerie
45190 BEAUGENCY
☎ 02.38.44.96.04

Cabinet secondaire :
14 avenue d'Orléans
41600 LAMOTTE BEUVRON
☎ 02.54.88.05.71

cabinet.perronnet@geometre-expert.fr

Dossier : 20-0757, Date : 10 Mai 2021

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER

Commune de PIERREFITTE SUR SAULDRE

Déclassement et Aliénation d'une partie de voirie communale

NOTICE EXPLICATIVE

I – PRESENTATION

A la demande de Monsieur VIRON Kévin et de Madame BAILLY-THOUROUDE Caroline, le conseil municipal de Pierrefitte sur Sauldre a souhaité qu'une partie de Voie Communale n°10, qui ne possède plus d'utilité pour la desserte ou la promenade soit désaffecté pour être ensuite aliéné.

La partie de Voie Communale concernée se termine en impasse et dessert uniquement la propriété de Monsieur VIRON Kévin et de Madame BAILLY-THOUROUDE Caroline.

Le délaissé de voirie concerné est :

- Une partie de la Voie Communale n°10, situé le long de la parcelle E n°354

Par ailleurs, il a souhaité qu'il soit pris acte :

- que ce délaissé sera acquis par Monsieur VIRON et Madame BAILLY-THOUROUDE

II - SITUATION PROJETEE

La suppression de ce délaissé de voirie communale, représente une contenance de **9a 04ca**.

III – DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique est organisée par Madame le Maire de Pierrefitte sur Sauldre, qui désigne un commissaire enquêteur. Ce dernier est obligatoirement choisi sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie par le tribunal administratif d'ORLEANS et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loir et Cher.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté municipal est publié par voie d'affiches aux deux extrémités du chemin et aux portes de la mairie.

La durée de l'enquête ne peut être inférieure à 15 jours. Elle se tient en Mairie, aux heures prévues par l'arrêté municipal d'enquête. Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet. Ce registre est coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Il tient trois permanences en Mairie. Les observations peuvent également être adressées par écrit à la Mairie de Pierrefitte sur Sauldre., à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre précité, ou via l'adresse mail dédiée : pierrefitte.41mairie@wanadoo.fr

A l'issue de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Il établit et transfère à Madame le Maire dans le délai d'un mois après la clôture, le dossier et le registre accompagné de ses conclusions motivées.

III – FORMALITE APRES ENQUETE PUBLIQUE

Au vu des résultats de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera sur l'aliénation ou non de la partie de la voie communale n° 10.

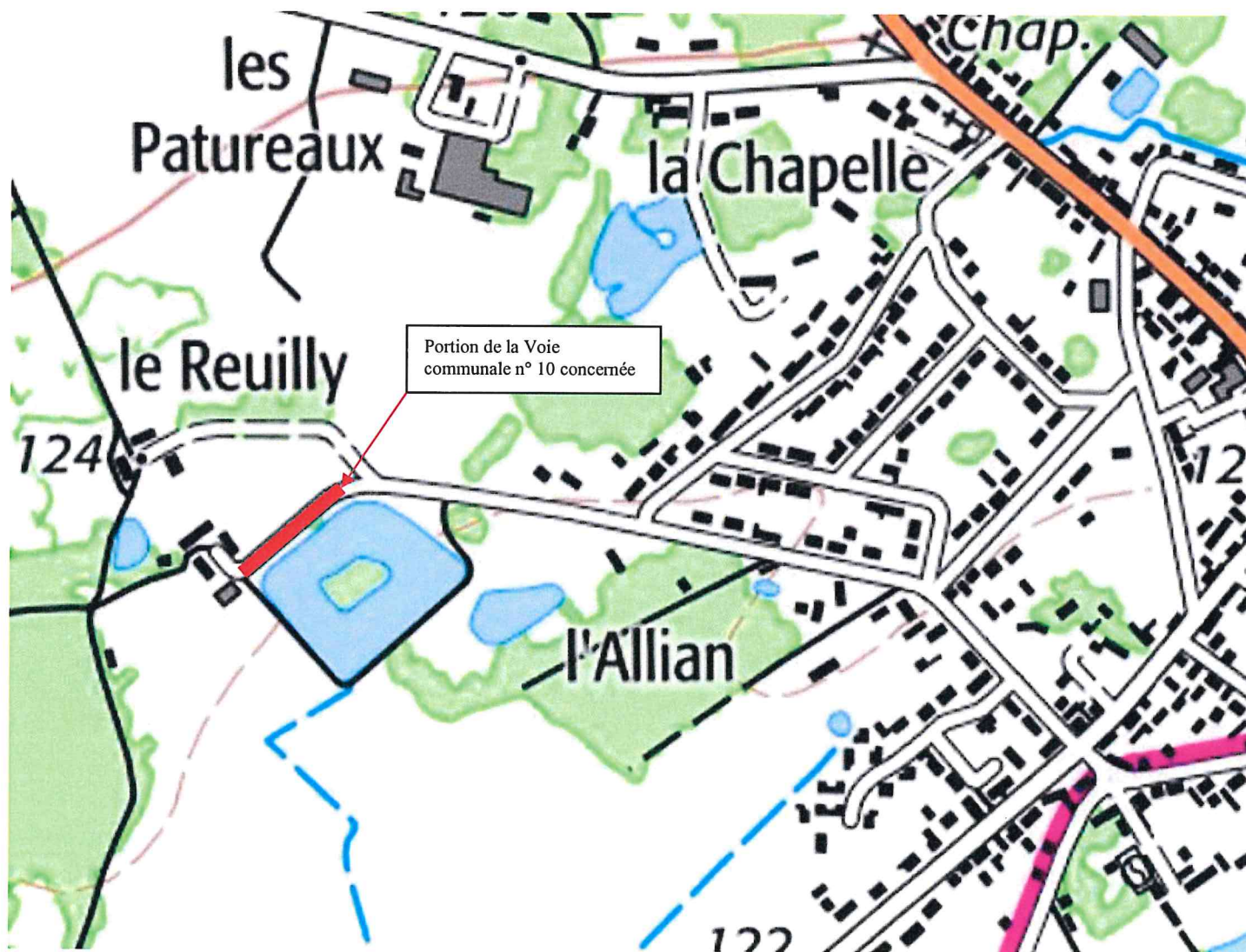
A noter que si les conclusions du commissaire enquêteur étaient défavorables, le conseil municipal peut passer outre par un délibération motivée (Art L.141 – 4 du code la Voirie).

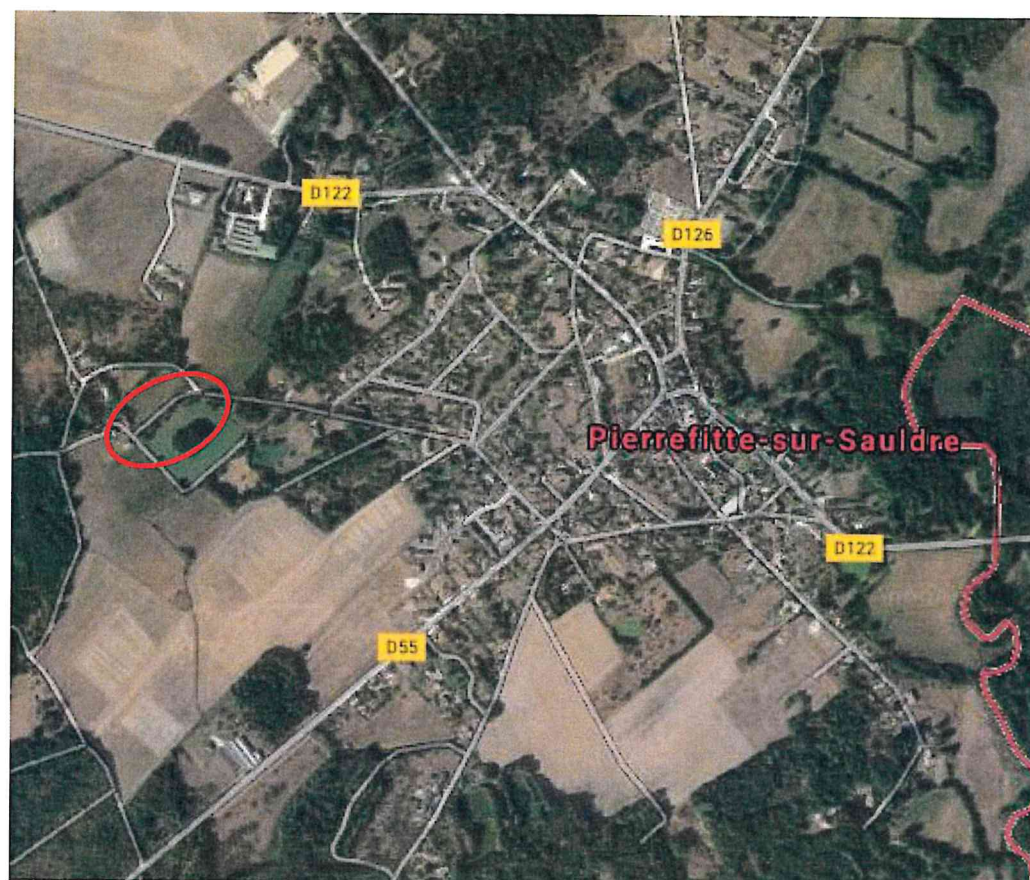
Le Statut de cette partie de voie communale sera ensuite officialisé par la numérotation cadastrale de cette partie de voie communale dans le but d'être aliéné par biais d'un acte.

Département de LOIR ET CHER
Commune de PIERREFITTE SUR SAULDRE
Lieudit « Le Reuilly »

Propriété de la Commune
Cadastre : Section E

PLAN DE SITUATION





Dressé par la S.C.P. PERRONNET-LUCAS - Géomètres-Experts associés
Aff 20-0757 // 8 Janvier 2021

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
Commune de PIERREFITTE SUR SAULDRE

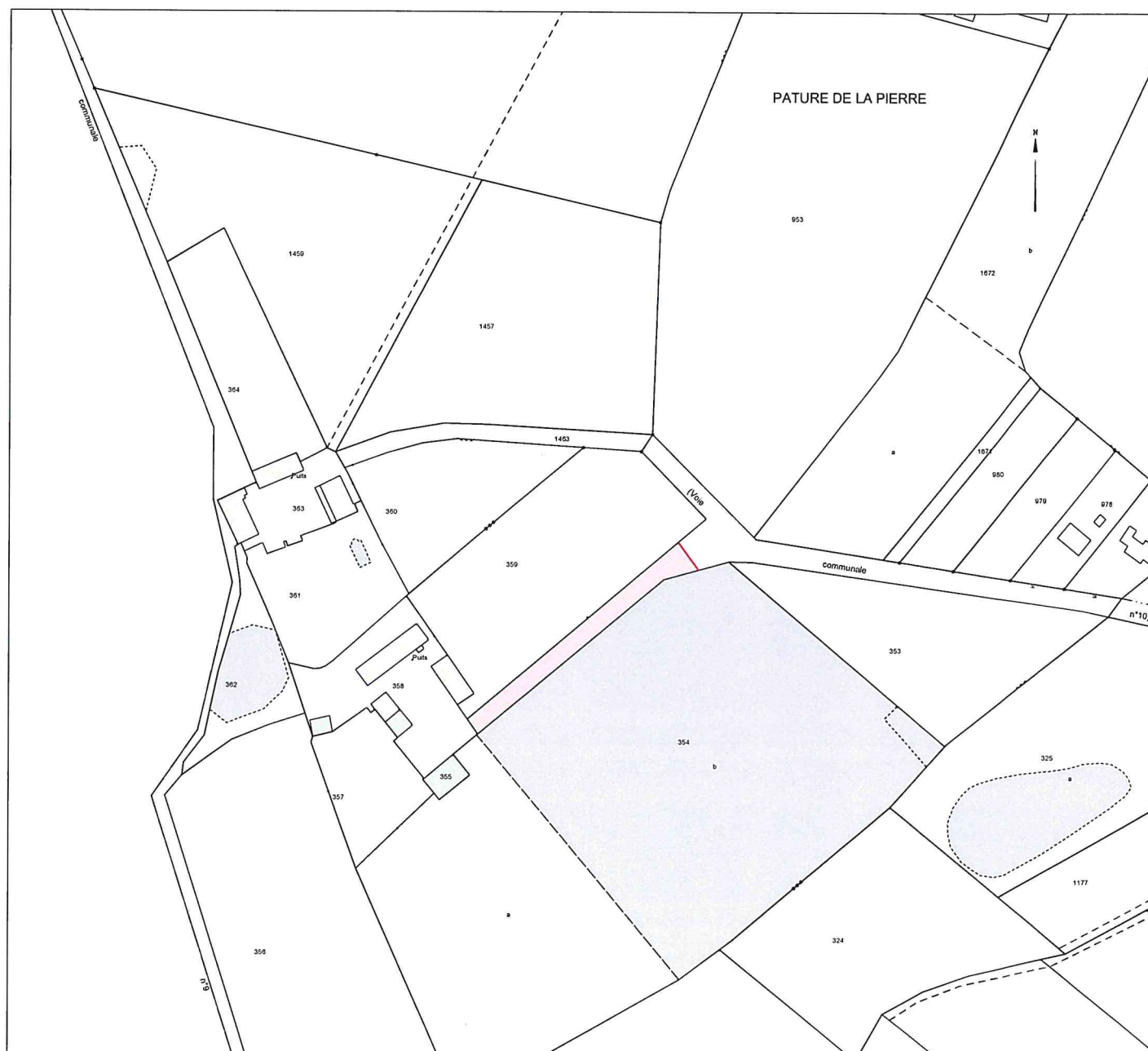
Lieudit " Le Reuilly "

Propriété de la Commune

Plan Parcellaire

Cadastre : Partie de la Voie Communale n° 10 pour 9 a 04 ca

Echelle : 1/2500



S.C.P. PERRONNET-LUCAS - Géomètres-Experts Associés

Bureau Principal :
23 Rue de la Cordonnerie
45190 BEAUGENCY
Tél: 02.38.44.96.04
Adresse Mail : cabinet.perronnet@geometre-expert.fr

Bureau Secondaire :
14 avenue d'Orléans
41600 LAMOTTE BEUVRON
Tél: 02.54.88.05.71

Dossier N° 20-0757
dessiné le 10.05.2021
mis à jour le

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER
Commune de PIERREFITTE SUR SAULDRE

Déclassement et aliénation d'une partie de Voie Communale n°10
dit de Pierrefitte sur Sauldre
à Reuilly

N° ordre	Voie Communale	Lieudit	Contenance
10	Pierrefitte s/ Sauldre à Reuilly	Reuilly	9a 04ca

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
Commune de PIERREFITTE SUR SAULDRE

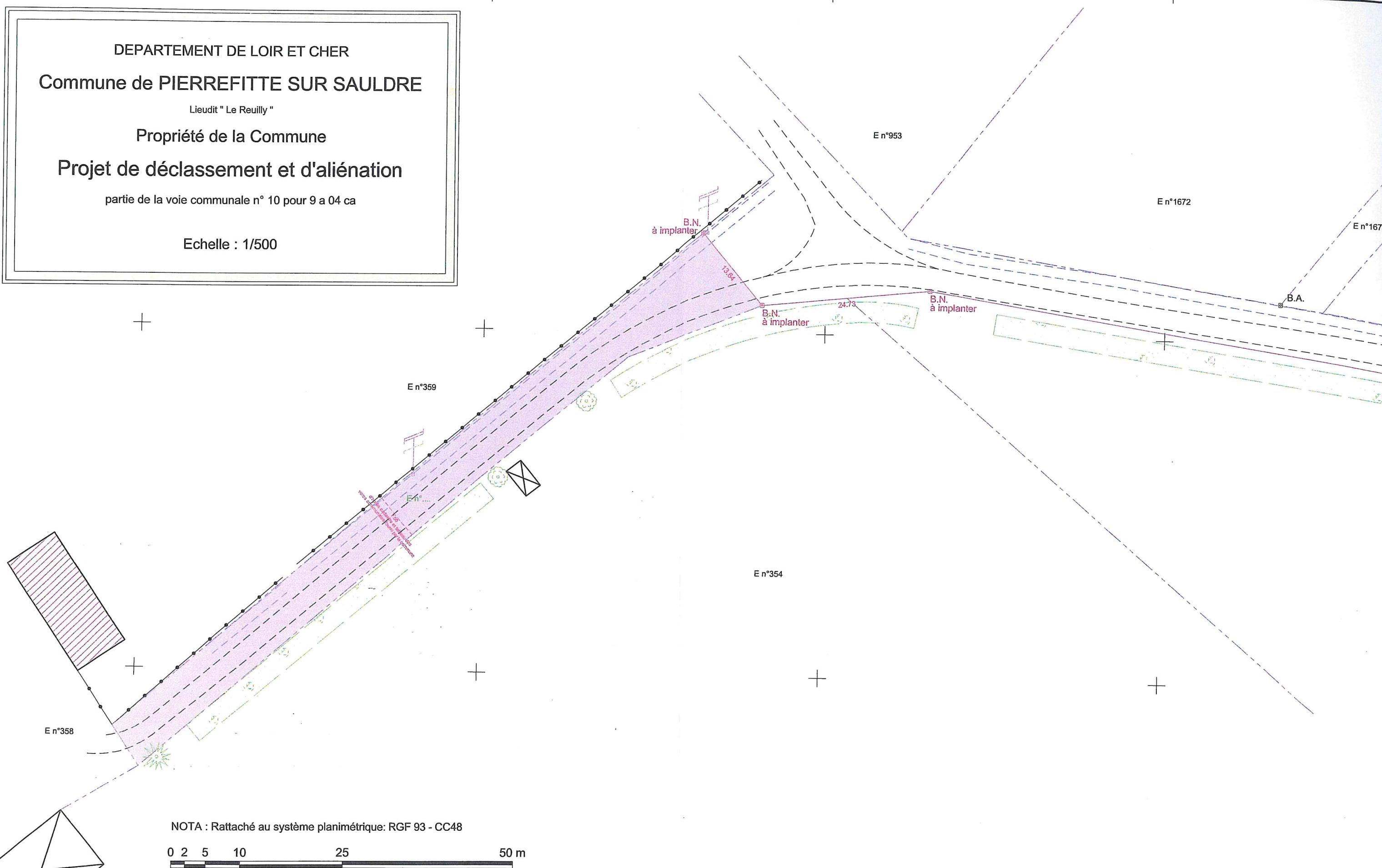
Lieudit " Le Reuilly "

Propriété de la Commune

Projet de déclassement et d'aliénation

partie de la voie communale n° 10 pour 9 a 04 ca

Echelle : 1/500



NOTA : Rattaché au système planimétrique: RGF 93 - CC48

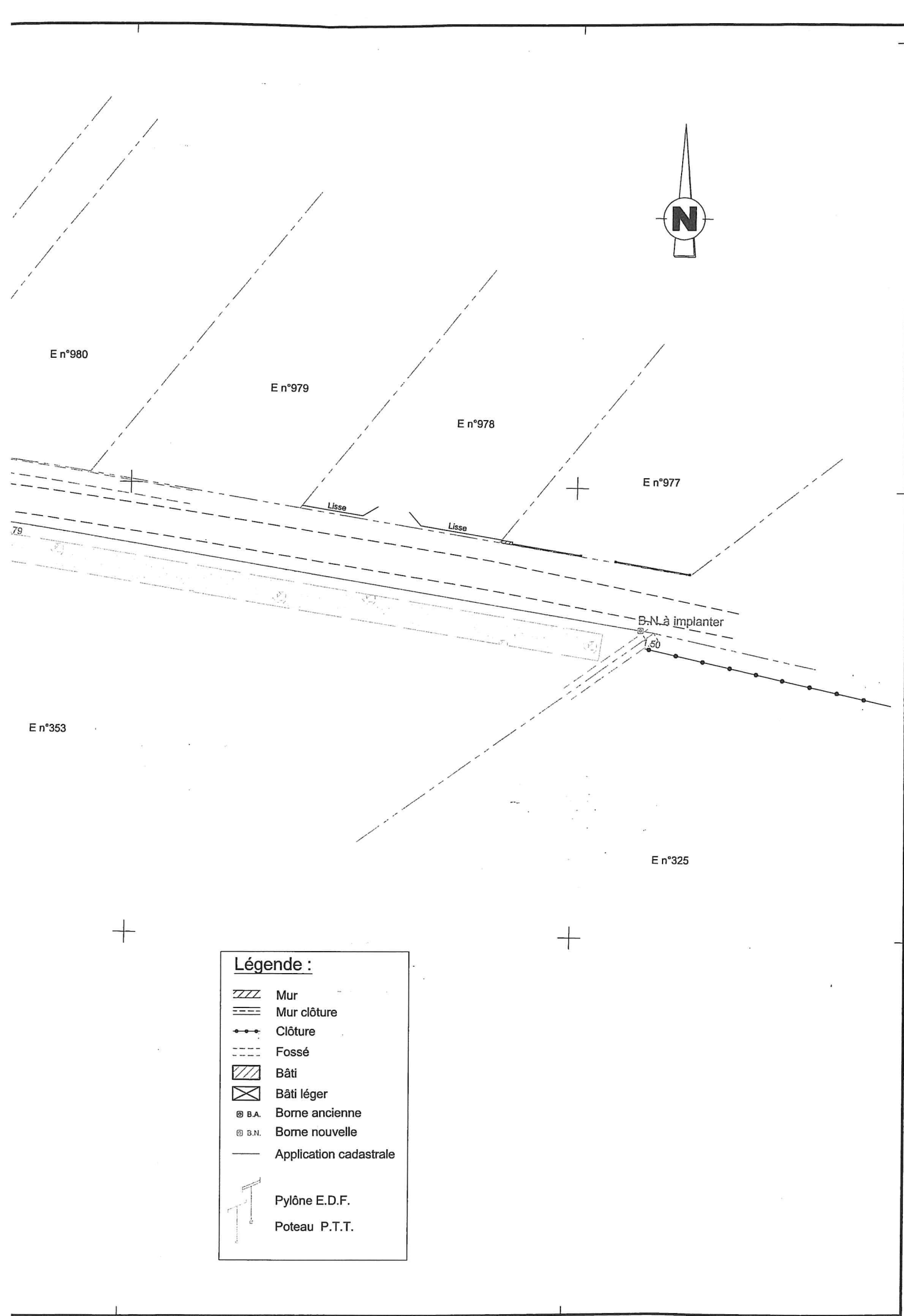
0 2 5 10 25 50 m

S.C.P. PERRONNET-LUCAS - Géomètres-Experts Associés

Bureau Principal :
23 Rue de la Cordonnerie
45190 BEAUGENCY
Tél: 02.38.44.96.04
Adresse Mail : cabinet.perronnet@geometre-expert.fr

Bureau Secondaire :
14 avenue d'Orléans
41600 LAMOTTE BEUVRON
Tél: 02.54.88.05.71

Dossier N° 20-0757
dessiné le 08/01/2021
mis à jour le



Légende :

- Mur
- Mur clôture
- Clôture
- Fossé
- Bâti
- Bâti léger
- B.A. Borne ancienne
- B.N. Borne nouvelle
- Application cadastrale
- Pylône E.D.F.
- Poteau P.T.T.